



IOTC Agreement

Article X

Report of

Implementation

for the year 2018

**DEADLINE FOR
SUBMISSION OF THE
REPORT**

10 APRIL 2019

Accord de la CTOI

Article X

Rapport de

mise en œuvre

pour l'année 2018

**DATE LIMITE DE
SOUSSION DU
RAPPORT**

10 AVRIL 2019

Reporting CPC

CPC faisant le rapport

European Union/Union Européenne

Date of submission

Date de soumission

10 April 2019

Please NOTE: this document is composed of 3 sections to report on the implementation of IOTC Resolutions

NOTE: ce document est composé de 3 sections pour rapporter sur la mise en œuvre des résolutions de la CTOI

Part A.

EN -Describe the actions taken, under national legislation, in the previous year to implement conservation and management measures adopted by the Commission at its Twenty-first Session

FR - *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa vingt-et-unième session.*

• Resolution 18/01

- On an Interim Plan for Rebuilding the Indian Ocean Yellowfin tuna Stock in the IOTC area of competence
- *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI*

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union.

Key elements of this Resolution have been transposed into EU legislation through (EU) Council Regulation N° 2019/124 (Fishing Opportunities Regulation) that fixes the fishing opportunities available in EU waters and, to EU vessels, in certain non-EU waters for certain fish stocks and groups of fish stocks which are subject to international negotiations or agreements.

In order to comply with “Resolution 18/01 on an interim plan for rebuilding the Indian Ocean yellowfin tuna stock in the IOTC area of competence” to reduce the purse seine catches of yellowfin tuna in 2018 by 15% from the 2014 levels, EU fishing authorities are monitoring EU vessels and take the necessary legal and administrative measures to implement catch restrictions in line with this Resolution, including measures below:

- Close monitoring of the EU catch limit: the evolution of catches is monitored in real time throughout the year by the competent fisheries administration, with a notification sent to operators when the quota consumption reaches a certain point.
- Individual allocation of quotas for tuna purse seine vessels flagged by EU-Spain and EU-France.
- Reinforcement of controls on the purse seine fleet: higher observers coverage onboard tuna purse seine vessels (more than 50% coverage); EU-Spain flagged tropical tuna vessels are under a specific inspection plan designed in coordination with the Seychelles authorities to allow further collaboration and exchange of information; cross-checking of information between observer reports and catch declaration.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

Les éléments clefs de cette Résolution ont été transposés dans la législation de l'UE par le Règlement du Conseil (UE) n°2019/124 (Règlement sur les possibilités de pêche) qui fixe dans les eaux de l'UE et, pour les navires de l'UE, dans certaines eaux hors-UE, les possibilités de pêche disponibles pour certains stocks de poissons et de groupes de stocks de poissons qui font l'objet de négociations ou d'accords internationaux.

Afin de respecter la « Résolution 18/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI » et en vue de réduire les prises d'albacore réalisées par les senneurs en 2018 de 15% par rapport aux niveaux de 2014, les autorités de pêche de l'UE surveillent les navires de l'UE et prennent les mesures juridiques et administratives nécessaires pour mettre en œuvre les restrictions de capture telles qu'énoncées dans la présente Résolution, dont les mesures ci-après :

-Surveillance étroite de la limite de capture de l'UE : l'évolution des prises est suivie en temps réel tout au long de l'année par l'administration compétente des pêches, avec l'envoi d'une notification aux opérateurs lorsque la consommation de quota atteint un certain point.

- Allocation de quotas individuels aux senneurs thoniers sous pavillon de l'UE-Espagne et UE-France.

- Renforcement des contrôles de la flottille de senneurs : couverture d'observateurs accrue à bord des senneurs (couverture de plus de 50%). Les navires thoniers ciblant les thons tropicaux sous pavillon de l'UE-Espagne sont assujettis à un plan d'inspection spécifique en coordination avec les autorités des Seychelles aux fins d'une meilleure collaboration et échange d'informations. Vérification par recoupement des données entre les rapports d'observateurs et les déclarations de capture.

The report on methods for achieving the YFT catch reductions has already been provided to the IOTC Secretariat / Le rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de capture de YFT a déjà été envoyé au secrétariat de la CTOI :

**Yes/Oui Date of reporting / Date de soumission du rapport
(DD/MM/AAAA): Several dates in 2017**

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

Relevant information on methods and plans to achieve YFT catch reductions, including information on FADs, active purse seine and supply vessels, were transmitted to the Secretariat in 2017 (pursuant Resolution 17/01) and the Scientific Committee. Updates are also provided to the Secretariat and the Scientific Committee and, if relevant, to the FADs Working Group.

Les informations pertinentes sur les méthodes et programmes visant à la réduction des prises de YFT, y compris les informations sur les DCP, les senneurs actifs et les navires auxiliaires, ont été transmises au Secrétariat en 2017 (conformément à la Résolution 17/01) et au Comité Scientifique. Des actualisations sont aussi soumises au Secrétariat et au Comité Scientifique et, le cas échéant, au Groupe de travail sur les DCP.



The plans for reducing the use of supply vessel has already been provided to the IOTC Secretariat / *Les plans de réduction de l'utilisation des navires auxiliaires a déjà été envoyé au secrétariat de la CTOI :*

**Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA): Several dates**

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

Information on supply vessels was provided before the end of 2017 and any updates are reported to IOTC secretariat.

Les informations sur les navires auxiliaires ont été soumises avant la fin 2017 et toute actualisation est soumise au Secrétariat de la CTOI.

Information on purse seiners that are served by supply vessel has already been provided to the IOTC Secretariat / *Information sur les senneurs qui sont servis par les navires auxiliaires a déjà été envoyée au secrétariat de la CTOI :*

**Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA): Several dates (see below)**

No/Non

Additional information/informations supplémentaires:

- 21 December 2018 for EU-Italy flagged vessels
- 04 January 2019 for EU-Spain flagged vessels
- 07 January 2019 for EU-France flagged vessels

- *21 décembre 2018 pour les navires battant le pavillon de l'UE-Italie*
- *04 janvier 2019 pour les navires battant le pavillon de l'UE-Espagne*
- *07 janvier 2019 pour les navires battant le pavillon de l'UE-France.*

• Resolution 18/02

- On management measures for the conservation of blue shark caught in association with IOTC fisheries
- *Sur des mesures de gestion pour la conservation des requins peau bleue capturés en association avec les pêcheries de la CTOI*

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union.

EU-Spanish flagged vessels have improved data collection through national Observer Programs onboard longliners in 2018.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

Les navires battant le pavillon de l'UE-Espagne ont amélioré la collecte des données à travers les programmes d'observateurs à bord des palangriers en 2018.

• **Resolution 18/03**

- On establishing a list of vessels presumed to have carried out illegal, unreported and unregulated fishing in the IOTC area of competence
- *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI*

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union.

The EU has transmitted to the Secretariat relevant information on alleged IUU fishing activities. Moreover, the EU is regularly transmitting to the IOTC secretariat sightings provided by the EU Naval Force operating in the Indian Ocean (EU NAVFOR Operation Atalanta).

In 2018, no EU flagged-vessels has been reported as having engaged in IUU fishing activities within the IOTC Area under Resolution 18/03.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

L'UE a transmis au Secrétariat les informations pertinentes sur des activités de pêche INN présumées. De plus, l'UE transmet régulièrement au Secrétariat de la CTOI des observations transmises par la Force navale de l'UE opérant dans l'Océan Indien (EU NAVFOR Operation Atalanta).

En 2018, aucun navire sous pavillon européen n'a été signalé comme participant à des activités de pêche INN dans la zone CTOI au titre de la Résolution 18/03

• **Resolution 18/04**

- On BioFAD experimental project
- *Sur un projet expérimental de DCPBio*

The BioFAD project is being implementing through an EU financed project. The whole EU purse seine tropical tuna fishery is involved in the project and the number and status of FADs deployed in the framework of this Resolution are closely monitored and reported. AZTI is coordinating the project at the EU level and organised a meeting on 4-5 April 2019 to draw up an initial assessment of the programme.

Le projet DCPBIO est mis en œuvre par un projet financé par l'UE. L'ensemble de la pêcherie de senneurs thoniers européens ciblant les thons tropicaux participe au projet et le nombre et l'état des DCP déployés dans le cadre de cette Résolution sont étroitement suivis et déclarés. AZTI coordonne le projet au niveau de l'Europe et a organisé une réunion les 4 et 5 avril 2019 pour élaborer une évaluation initiale du programme.

• **Resolution 18/05**

- On management measures for the conservation of the billfishes: striped marlin, black marlin, blue marlin and indo-pacific sailfish
- *Sur des mesures de gestion pour la conservation des poissons porte-épées : marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique*

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

• **Resolution 18/06**

- On establishing a programme for transshipment by large-scale fishing vessels
- *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*

EN - Each flag CPC of the LSTV shall include in its annual report each year to IOTC the details on the transshipments in ports by its vessels (Name of LSTV, IOTC Number, name of carrier vessel, species and quantity transhipped, date and location of transshipment).

[A template report exists].

FR - *Chaque CPC de pavillon du LSTV devra inclure dans son rapport annuel soumis à la CTOI, les détails sur les transbordements réalisés par ses bateaux (Nom du bateau, Numéro CTOI, nom du navire transporteur, espèces et quantités transbordées, date et lieux du transbordement).*

[Un modèle de rapport existe].

Nil report, specify the reason(s) / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No LSTV on the RAV
Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI**
- Flag LSTV do not tranship in foreign ports**

Les LSTV nationaux ne transbordent pas dans des ports étrangers

The details on transshipment in ports for 2018 have already been provided to the IOTC Secretariat / *Les détails des transbordements aux ports en 2017 ont déjà été fournis au secrétariat de la CTOI :*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The details on transshipment in ports for 2018 are attached to the implementation report:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union. Moreover, EU Vessels are not authorised to tranship at sea.

Reports on transshipment at port for EU flagged vessels are attached to this implementation report.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. En outre, les navires européens ne sont pas autorisés à transborder en mer.

Les rapports sur les transbordements au port pour les navires sous pavillon européen sont joints au présent Rapport de mise en œuvre.

• **Resolution 18/07**

- On measures applicable in case of non fulfilment of reporting obligations in the IOTC
- *Sur les mesures applicables en cas de non respect des obligations de déclarations à la CTOI*

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union.

EU compliance with IOTC reporting obligation is overall high. The European Commission organises regularly meetings with EU Member States to ensure that the level of compliance is improved to reach complete compliance.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

Le respect des obligations de déclaration de la CTOI par l'UE est globalement élevé. La Commission Européenne organise régulièrement des réunions avec les états membres de l'UE pour s'assurer que le niveau d'application s'améliore afin d'obtenir une application totale.

EN - “NOTING that incomplete reporting or no data reporting and that, despite the adoption of numerous measures intended to address the matter, lack of compliance with reporting obligations is still a problem for the Scientific Committee and for the Commission”

Actions taken to implement their reporting obligations for all IOTC fisheries (in terms of Resolutions 15/01 and 15/02), including shark species caught in association with IOTC fisheries, and in particular the steps taken to improve their data collection for direct and incidental catches.

Note: where applicable, please report actions separately for artisanal (coastal), and industrial IOTC fisheries:

FR - « *NOTANT que les déclarations incomplètes ou inexistantes existent toujours et que, malgré l'adoption de nombreuses mesures visant à répondre à ce problème, le manque de respect des obligations de déclaration est toujours un problème pour le Comité scientifique et la Commission*»

Mesures prises pour mettre en œuvre leurs obligations de déclaration pour toutes les pêcheries de la CTOI (en rapport avec les résolutions 15/01 et 15/02), y compris sur les espèces de requins capturées en association avec les pêcheries de la CTOI, en particulier les mesures prises pour améliorer la collecte des données pour les captures directes et accidentelles.

Note: si applicable, veuillez rapporter séparément les mesures prises pour les pêcheries CTOI artisanales et industrielles:

EN - Action(s) to improve data collection that facilitate improvements in compliance in terms of IOTC mandatory reporting obligations (e.g. development or improvements in the implementation of logbooks, port-based sampling or related fisheries surveys, national observer scheme, vessel registry, electronic data capture, VMS, or on-board electronic monitoring)

FR - *Mesure(s) pour améliorer la collecte des données pour améliorer la mise en application des obligations de déclaration (par exemple : développement et amélioration de la mise en œuvre du livre de pêche, échantillonnage dans les ports ou enquêtes sur les pêcheries, programme national d'observateur, registre des navires, capture de données électronique, SSN, ou suivi électronique des opérations de pêche à bord).*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Data is mainly collected through the mean of electronic logbooks, scientific observations by human observers, electronic observations, self-sampling organised by national scientific institutes, port sampling and surveys and on the implementation of MCS measures.

National Observer Programs are continuing being improved, including to ensure a larger coverage of the EU fishing activities in the IOTC area; and electronic monitoring systems are being developed on the EU fleet.

Les données sont essentiellement collectées par le biais des carnets de pêche électroniques, les observations scientifiques des observateurs humains, les observations électroniques, l'auto-

échantillonnage conduit par les instituts scientifiques nationaux, l'échantillonnage au port et des prospections, et la mise en œuvre des mesures de SCS.

Les programmes d'observateurs nationaux sont constamment améliorés, notamment pour assurer une plus grande couverture des activités halieutiques de l'UE dans la zone CTOI. Des systèmes de suivi électronique sont développés sur la flotte européenne.

EN - Action(s) to improve data processing and reporting systems that facilitate submission of data to the IOTC Secretariat (e.g., development of fisheries databases and data dissemination systems, development of automated routines to process and extract IOTC data submissions, steps to minimise data entry errors)

FR - *Mesure(s) pour améliorer le traitement des données et les systèmes de rapport pour faciliter la soumission des données au Secrétariat de la CTOI (par exemple: Le développement des bases de données de la pêche et de systèmes de diffusion de données, le développement de procédures automatisées pour traiter et extraire les soumissions de données de la CTOI, mesures pour minimiser les erreurs de saisie de données*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Detailed information regarding data collection is reported in the EU Scientific Report and its annexes (EU-Member States scientific reports).

Des informations détaillées relatives à la collecte des données sont communiquées dans le Rapport scientifique de l'UE et ses annexes (Rapports scientifiques des états membres de l'UE).

EN - Action(s) to improve the quality and accuracy of data submitted to the IOTC Secretariat (e.g., steps to improve data validation, improvements in sampling coverage, frame surveys, etc.; coherence of data with alternative fisheries datasets, comparability of data from previous years)

FR - *Mesure(s) pour améliorer la qualité et l'exactitude des données soumises au Secrétariat de la CTOI (par exemple: mesures pour améliorer la validation des données, amélioration de la couverture d'échantillonnage, des enquêtes cadre, etc.; cohérence des données avec d'autres jeux de données de pêche, comparabilité des données avec celles des années précédentes)*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Detailed information regarding data collection is reported in the EU Scientific Report and its annexes (EU-Member States scientific reports).

Des informations détaillées relatives à la collecte des données sont communiquées dans le Rapport scientifique de l'UE et ses annexes (Rapports scientifiques des états membres de l'UE).

Additional information / Informations supplémentaires:

[Click here to enter text.](#)

• Resolution 18/08

- Procedures on a fish aggregating devices (FADs) management plan, including a limitation on the number of FADs, more detailed specifications of catch reporting from FAD sets, and the development of improved FAD designs to reduce the incidence of entanglement of non-target species
- *Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP), incluant une limitation du nombre de DCP, des spécifications plus détaillées sur la déclaration des données des coups de pêche sur DCP et l'élaboration d'une meilleure conception des DCP pour réduire les maillages des espèces non cibles*

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

EN - From 2015 on, CPCs shall submit to the Commission, 60 days before the Annual Meeting, a report on the progress of the management plans of FADs, including reviews of the initially submitted Management Plans, and including reviews of the application of the principles set out in Annex III.

FR - À partir de 2015, les CPC devront fournir à la Commission, au moins 60 jours avant sa réunion annuelle, un rapport sur l'avancement des plans de gestion des DCP, incluant les éventuelles révisions des plans de gestion initialement soumis et de l'application des principes décrits dans l'Annexe III.

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2018);**
Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2018);

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:*

Yes/Oui Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA): Several dates (see below)

No/Non

The report is attached to the implementation report / *Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:*

Yes/Oui

No/Non

Additional information / *Informations supplémentaires :*

The Management Plan for Fishing Aggregating Devices (FAD) for EU-Spain flagged purse seine vessels fishing on FADs has been transmitted to IOTC secretariat in March 2018, as well as the annexes to the plan. This management plan is still in force today.

The joint management plan for FAD for EU-France and EU-Italy flagged purse seine vessels fishing on FADs is attached to this implementation report.

Le Plan de gestion des Dispositifs de concentration de poisons (DCP) pour les senneurs sous pavillon de l'UE-Espagne, pêchant sur DCP, a été transmis au Secrétariat de la CTOI en mars 2018, conjointement avec les annexes au plan. Ce plan de gestion est toujours en vigueur.

Le plan de gestion conjoint pour les DCP des senneurs sous pavillon de l'UE-France et de l'UE-Italie, pêchant sur DCP, est joint au présent Rapport de mise en œuvre.

• **Resolution 18/09**

- On a scoping study of socio-economic data and indicators of IOTC fisheries
- *Sur une étude de portée des données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI*

The EU has provided the answers to the questionnaire sent by the consultant regarding the scoping study on socio-economic data and indicators of IOTC fisheries on 29 March 2019.

L'UE a soumis, le 29 mars 2019, les réponses au questionnaire adressé par le consultant en ce qui concerne étude de portée des données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI.

• **Resolution 18/10**

- On vessel chartering in the IOTC Area of Competence
- *Sur l'affrètement des navires dans la zone de compétence de la CTOI*

EU Member States and EU Operators in the Indian Ocean have been officially notified this Resolution and must comply with its provisions, pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union.

The EU does not have any charter agreements in the IOTC area.

Les États membres de l'UE et les opérateurs de l'UE dans l'océan Indien ont été officiellement notifiés de cette Résolution et doivent se conformer à ses dispositions, en vertu de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

L'UE n'a conclu aucun accord d'affrètement dans la zone CTOI.

EN - The chartering CP shall report to the IOTC Executive Secretary by 28 February each year, and for the previous calendar year, the particulars of charter agreements made and carried out under this Resolution, including information of catches taken and fishing

FR - *La PC affrèteuse fera part au Secrétaire exécutif de la CTOI, le 28 février de chaque année, et ce pour l'année civile précédente, des détails des accords d'affrètement conclus et réalisés aux termes de la présente Résolution, y compris l'information sur les prises effectuées et*

effort deployed by the chartered vessels as well as the level of observer coverage achieved on the chartered vessels, in a manner consistent with IOTC data confidentiality requirements.

l'effort de pêche déployé par les navires affrétés ainsi que le niveau de couverture par observateurs atteint à bord des navires affrétés, en conformité avec les exigences en matière de confidentialité des données de la CTOI.

- Not applicable (Not a chartering CP in 2018);
Pas applicable (Pas une PC affrèteuse en 2018);**

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:*

Yes/Oui **Date of reporting / *Date de soumission du rapport*
(DD/MM/AAAA):**

No/Non

Additional information / *Informations supplémentaires :*

The EU did not have any charter agreements in the IOTC area in 2018.

L'UE n'a conclu aucun accord d'affrètement dans la zone CTOI en 2018.

Note: ^a

Indicate that a template report exists for some of the requirements and can be downloaded at <http://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>

Indique que des modèles de rapport existent pour certaines des exigences et sont disponibles à <http://www.iotc.org/fr/application/modèles-pour-la-déclaration>

Part B.

EN - Describe the actions taken, under national legislation, to implement conservation and management measures adopted by the Commission in previous Sessions, and which have not been reported previously.

FR - *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*

Pursuant to Article 216(2) of the Treaty on the Functioning of the European Union (EU), EU Member States are bound to take the necessary direct measures designed to ensure compliance with the provisions of the IOTC measures in question by their vessels and, as appropriate, their nationals.

Council Regulation (EU) 2019/124 of 30 January 2019 fixing for 2019, and similar Council Regulations (EU) adopted in previous years, fixing for the fishing opportunities available in EU waters and, to EU vessels, in certain non-EU waters for certain fish stocks and groups of fish stocks which are subject to international negotiations or agreements transposed in particular relevant parts of the IOTC Resolutions 18/01, 18/08, 13/06, 12/09 related to the protection of IOTC species or other species caught in association with IOTC fisheries.

All other relevant legislations implementing IOTC provisions have already been reported to IOTC in previous years.

Au titre de l'Article 216(2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE), les États membres doivent prendre les mesures directes nécessaires pour s'assurer du respect par leurs navires et, le cas échéant, par leurs ressortissants, des dispositions des mesures de la CTOI concernées.

Le Règlement du Conseil (UE) n° 2019/124, du 30 janvier 2019, et les Règlements du Conseil (UE) similaires adoptés les années précédentes, arrêtant les opportunités de pêche disponibles dans les eaux de l'UE et, pour les navires de l'UE, dans certaines eaux non-UE pour certains stocks de poissons et groupes de stocks de poissons qui sont soumis à des négociations ou accords internationaux, ont transposé les parties applicables des résolutions 18/01, 18/08, 13/06 et 12/09, relatives à la protection des espèces CTOI ou d'autres espèces capturées en association avec les pêcheries de la CTOI.

Toutes les autres législations pertinentes mettant en œuvre les dispositions de la CTOI ont précédemment été communiquées à la CTOI au cours des années antérieures.

Part C.

EN - Data and information reporting requirements for CPCs to be included in this report (please refer to the section "Implementation Report due by 10 April 2019" of the Guide on data and information reporting requirements for Members and Cooperating Non-contracting Parties, available for download at <http://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>).

FR - *Données et informations requises par la CTOI des CPCs devant être inclus dans le rapport d'implémentation (Consulter la section « Rapport de mise en œuvre avant le 10 avril 2019 » du Guide des données et informations requises par la CTOI des membres et parties coopérantes non contractantes, disponible au lien <http://www.iotc.org/fr/application/modèles-pour-la-déclaration>).*

• Resolution 01/06

- Concerning the IOTC bigeye tuna statistical document programme
- *Concernant le programme CTOI d'un document statistique pour le thon obèse*

EN - CPCs which export bigeye tuna shall examine export data upon receiving the import data from the Secretary, and report the results to the Commission annually [*A template report exists*].

FR - *Les CPC qui exportent du thon obèse doivent examiner les données d'exportation une fois les données d'importation transmises par le Secrétaire et faire rapport annuellement sur les résultats de cet examen. [Un modèle de rapport existe].*

Nil report, specify the reason / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No large scale longline vessels on the IOTC Record of Authorised Vessels (RAV)**
Aucun grand navire palangrier sur le Registre de la CTOI
- Do not export frozen big eye tuna**
N'exporte pas de thons obèses congelés

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:

Yes/Oui **Date of reporting / Date de soumission du rapport**
(DD/MM/AAAA): 7/11/2018

No/Non

The report is attached to this implementation report / Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:



The updated and final report regarding import and re-export of BET for 1 January to 30 June 2017 (2017S1) was sent on 29 March 2018 and the updated and final report regarding import and re-export of BET for 1 July to 31 December 2017 (2017S2) was sent on 7 November 2018.

Le rapport final et actualisé sur les importations et réexportations de BET pour la période du 1 janvier au 30 juin 2017 (2017S1) a été envoyé le 29 mars 2018 et le rapport final et actualisé sur les importations et réexportations de BET pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 (2017S2) a été envoyé le 7 novembre 2018.

• **Resolution 10/10**

- Concerning market related measures
- *Concernant des mesures relatives aux marchés*

EN - For CPCs that import tuna and tuna-like fish products, or in whose ports those products are landed or transhipped, should report a range of information (e.g. information on vessels / owners, product data (species, weight), point of export) annually.

[A template report exists]

FR - *Les CPC qui importent des produits du thon et des espèces apparentées, en provenance de la zone de compétence de la CTOI, ou dans les ports desquelles ces produits sont débarqués ou transbordés, devraient déclarer annuellement une série d'informations (ex. : informations sur les navires et leurs propriétaires, poids et espèces des captures, point d'exportation...).*

[Un modèle de rapport existe].

Nil report, specify the reason(s) / Rapport NUL, spécifier la raison:

- No landing from foreign vessels in national ports**
Aucun débarquement de navires étrangers dans les ports nationaux
- No transhipment by foreign vessels in national ports**
Aucun transbordement de navires étrangers dans les ports nationaux
- Do not import tuna and tuna-like fish products**
N'importe pas de thons et des produits du thon et des espèces apparentées

The report on import, landing or transhipment of tuna and tuna-like fish products landed or transhipped in port in 2018 have already been provided to the IOTC Secretariat / *Le rapport sur les importations, débarquements et transbordements de thons et des espèces apparentées débarquées ou transbordées dans les ports en 2018 a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:*

Yes/Oui **Date of reporting / *Date de soumission du rapport***
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The report on import, landing or transhipment of tuna and tuna-like fish products landed or transhipped in port in 2018 is attached to the implementation report / *Le rapport sur les importations, débarquements et transbordements de thons et des espèces apparentées*



débarquées ou transbordées dans les ports en 2018 est attaché à ce rapport d'implémentation:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

2 documents attached:

- 2019 [EU-FRA] Res. 10-10 Import tuna

- 2019 [EU-ESP] Res. 10-10 Import tuna

Complementary reports will be sent at a later stage.

2 document sont joints:

- 2019 [EU-FRA] Res. 10-10 Importation de thons

- 2019 [EU-ESP] Res. 10-10 Importation de thons

Les rapports complémentaires seront transmis ultérieurement.

• Resolution 11/02

- Prohibition of fishing on data buoys
- Sur l'interdiction de la pêche sur les bouées océanographiques

EN - CPCs are to notify the IOTC Secretariat of all reports of observations of damaged data buoys

FR - Les CPC notifient le Secrétariat de la CTOI de toute observation d'une bouée océanographique endommagée ou inopérante

Nil Report / Rapport NUL

The report has already been provided to the IOTC Secretariat / Le rapport a déjà été fourni au secrétariat de la CTOI:

Yes/Oui **Date of reporting / Date de soumission du rapport**
(DD/MM/AAAA):

No/Non

The report is attached to the implementation report / Le rapport est attaché à ce rapport de mise en œuvre:

Yes/Oui

No/Non

Additional information / Informations supplémentaires:

As there is no obligation to provide a specific report on observation of damaged data buoys, the EU is reporting this information, if any, in the EU Scientific Report and its annexes (EU-Member States scientific reports). Moreover, the EU transmits relevant information any time a damaged data buoy is reported by any skipper of EU vessels operating in IOTC area. No damaged buyos were observed in 2018.

Étant donné qu'il n'est pas obligatoire de fournir un rapport spécifique sur l'observation de bouées océanographiques endommagées, l'UE déclare ces informations, le cas échéant, dans le Rapport

scientifique de l'UE et ses annexes (Rapports scientifiques des États membres de l'UE). De plus, l'UE transmet les informations pertinentes dès que des données sur une bouée océanographique endommagée sont communiquées par un capitaine de navires de l'UE opérant dans la zone CTOI. Aucune bouée océanographique n'a été observée en 2018.

• **Resolution 11/04**

- On a Regional observer scheme
- Sur un Programme Régional d'Observateurs

EN - CPCs shall provide to the Executive Secretary and the Scientific Committee annually a report of the number of vessels monitored and the coverage achieved by gear type in accordance with the provisions of this Resolution

FR - Les CPC fourniront annuellement au Secrétaire exécutif et au Comité scientifique un rapport sur le nombre de navires suivis et sur la couverture pour chaque type d'engin, conformément aux dispositions de cette résolution

Type of gear <i>Type d'engin de pêche</i>	No of vessels monitored in 2017 <i>Nb de navires suivis en 2017</i>	Coverage in 2017 (%) <i>Couverture en 2017 (%)</i>
Purse seine / Senne tournante	<p>All EU Purse Seine vessels operating in the Indian Ocean have been subjected to monitoring by scientific observers. The coverage is measured on the basis of different metrics than the number of vessels monitored. Detailed information is provided in the EU scientific Report and its annexes.</p> <p>There is also a scheme of port sampling applying to the EU purse seine fleet.</p> <p><i>Tous les senneurs européens opérant dans l'océan Indien ont été soumis à la surveillance d'observateurs scientifiques. La couverture est mesurée sur la base de différentes mesures autres que le nombre de navires surveillés. Des informations détaillées sont soumises dans le Rapport scientifique de l'UE et</i></p>	<p>More than 50% coverage <i>Plus de 50% de couverture</i></p>

	<p><i>ses annexes.</i></p> <p><i>Il existe également un programme d'échantillonnage au port s'appliquant aux senneurs européens.</i></p>	
Longline / Palangre	<p>This information is provided in the EU Scientific report and its annexes.</p> <p>The coverage is assured by onboard human observers and a self-sampling scheme.</p> <p><i>Ces informations sont soumises dans le rapport scientifique de l'UE et ses annexes.</i></p> <p><i>La couverture est assurée par des observateurs humains à bord et un programme d'auto-échantillonnage.</i></p>	<p>Between 5 and 15% coverage</p> <p><i>Entre 5 et 15% de couverture</i></p>
Gillnet / Filet maillant	<p>Not applicable</p> <p><i>Pas applicable</i></p>	<p>Click here to enter text.</p>
Bait Boat / Canne	<p>Not applicable</p> <p><i>Pas applicable</i></p>	<p>Click here to enter text.</p>
Hand line / Ligne a main	<p>Not applicable</p> <p><i>Pas applicable</i></p>	<p>Click here to enter text.</p>
<p>Insert other gear type / <i>Ajouter un engin de pêche</i></p> <p>Click here to enter text.</p>	<p>Information regarding the artisanal fleet has been provided in the EU scientific report, notably on the annex concerning EU-France.</p> <p>A scheme of port sampling exist in La Reunion, and data collection regarding the artisanal fisheries in Mayotte is implemented through vessel activity report and port observation reports.</p> <p><i>Les informations sur la flotte</i></p>	<p>Not available</p> <p><i>Non disponible</i></p>

	<p><i>artisanale sont soumises dans le rapport scientifique de l'UE, notamment dans l'annexe concernant l'UE-France.</i></p> <p><i>Un programme d'échantillonnage au port est déjà mis en place à La Réunion. En ce qui concerne les pêcheries artisanales à Mayotte, la collecte des données est mise en œuvre par le biais du rapport d'activité des navires et des rapports d'observation au port.</i></p>	
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

The EU respects the current coverage requirements. Implementing reports and activities are reported separately or through the Scientific Committee.

In addition, some EU vessels are starting to use electronic means of observation in coordination with scientific bodies.

Some observer's reports have been transmitted to the Secretariat or to Scientific Committee and further relevant information, if any, including observer's reports will be submitted to the IOTC Secretariat when it becomes available.

With regard to artisanal fishing activities, sampling activities at port have been progressively implemented and global coverage is increasing. Related information was provided in the Scientific Report, notably on the annex concerning EU-France.

L'UE respecte les exigences en matière de couverture actuelles. Les rapports et activités de mise en œuvre sont communiqués séparément ou à travers le Comité Scientifique.

De plus, certains navires européens commencent à utiliser des moyens électroniques 'observation en coordination avec les organismes scientifiques.

Certains rapports d'observateurs ont été transmis au Secrétariat ou au Comité scientifique et d'autres informations pertinentes, le cas échéant, y compris les rapports des observateurs, seront soumises au Secrétariat de la CTOI quand elles seront disponibles.

En ce qui concerne les activités de pêche artisanale, des activités d'échantillonnage au port sont progressivement mises en place et la couverture globale augmente. Les informations y afférentes ont été fournies dans le Rapport scientifique, notamment dans l'annexe concernant l'UE-France

• Resolution 12/04

- On marine turtles
- *Concernant les tortues marines*

EN - CPCs shall report to the Commission, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, their progress of implementation of the FAO Guidelines and this Resolution.

FR - *Les CPC feront rapport à la Commission, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, sur l'avancement de l'application des Directives FAO et de la présente résolution.*

The European Union implements the FAO guidelines to reduce marine turtle mortality in fishing operation since 2007, pursuant the adoption of Council Regulation (EC) N° 520/2007 laying down technical measures for the conservation of certain stocks of highly migratory species, which provides technical measures for the conservation of marine turtles, including provision to reduce their bycatch.

Within the scope of the EU data collection framework, skippers shall report the incidental catches and interaction with marine turtles, and the reporting is increasing. Skippers and fishermen onboard are aware of and use proper mitigation, handling and de-hooking techniques and keep on board all necessary equipment for the release of marine turtles (including line cutters and de-hookers), in accordance with IOTC and FAO handling guidelines.

EU has reported information on marine turtles in the intersessional period, notably referring to incidents and encounters with turtles. The EU has also provided to the IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch a paper (IOTC–2018–WPEB14–15) describing bycatch of the European purse-seine tuna fishery in the Indian Ocean for 2008-2016, including additional information on turtles.

Further information on sea turtles' data, protective measures and research undertaken is provided in the EU Scientific Report and its annexes (EU-Member States scientific reports).

L'Union Européenne applique les Directives de la FAO visant à réduire la mortalité des tortues marines dans les opérations de pêche depuis 2007, en vertu de l'adoption du Règlement du Conseil (CE) n°520/2007 établissant des mesures techniques pour la conservation de certains stocks d'espèces de grands migrants, prévoyant des mesures techniques pour la conservation des tortues marines, y compris des dispositions pour réduire leurs prises accessoires.

Dans le cadre de la collecte des données de l'UE, les capitaines doivent déclarer les prises accidentelles et les interactions avec les tortues marines et la déclaration augmente. Les capitaines et pêcheurs à bord sont sensibilisés et utilisent les techniques pertinentes d'atténuation, de

manipulation et de décrochage de l'hameçon et gardent à bord tout l'équipement nécessaire pour la remise à l'eau des tortues marines (dégorgeoirs et coupe-lignes) conformément aux directives de manipulation la CTOI et de la FAO.

L'UE a communiqué des informations sur les tortues marines durant la période intersession, notamment au sujet des incidents et des rencontres avec les tortues. L'UE a également soumis un document (IOTC-2018-WPEB14-15) au Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires, décrivant les prises accessoires de la pêche de senneurs européens dans l'Océan Indien pour la période 2008-2016, y compris des informations additionnelles sur les tortues

De nouvelles données sur les tortues marines, les mesures de protection et les recherches entreprises sont incluses dans le Rapport scientifique de l'UE et ses annexes (rapports scientifiques des États membres de l'UE).

• Resolution 12 /06

- On Reducing the Incidental Bycatch of Seabirds in Longline Fisheries
- *Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières*

EN - CPCs shall provide to the Commission, as part of their annual reports, information on how they are implementing this measure and all available information on interactions with seabirds, including bycatch by fishing vessels carrying their flag or authorised to fish by them. This is to include details of species where available to enable the Scientific Committee to annually estimate seabird mortality in all fisheries within the IOTC Area of Competence.

FR - *Les CPC fourniront à la Commission, dans le cadre de leurs déclarations annuelles, des informations sur la façon dont elles appliquent cette mesure et toutes les informations disponibles sur les interactions avec les oiseaux de mer, y compris les captures accidentelles par les navires de pêche battant leur pavillon ou autorisés par elles à pêcher. Ces informations devront inclure le détail des espèces lorsqu'il est disponible, afin de permettre au Comité scientifique d'estimer annuellement la mortalité des oiseaux de mer dans toutes les pêcheries de la zone de compétence de la CTOI.*

The European Union implements NPOA for seabirds since 2012, pursuant the Action Plan for reducing incidental catches of seabirds in fishing gears (COM/2012/0665) and EU Longliners fully implement sea-birds mitigation measures.

Information on sea-birds - seabirds' data, protective and mitigation measures and research undertaken - has been provided in the EU Scientific Report and its annexes (EU-Member States scientific reports). Complements of information on seabirds notably referring to incidents and encounters and mitigation measures were also transmitted to the secretariat in the intersessional period. The EU has also provided to the IOTC Working Party on Ecosystems and Bycatch a paper (IOTC-2018-WPEB14-23) giving an overview of the interaction between seabirds and the EU-Spanish surface longline fishery targeting Swordfish in the Indian Ocean for 1993-2017.

L'Union Européenne met en œuvre le NPOA pour les oiseaux de mer depuis 2012, conformément au Plan d'Action visant à réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer par les engins de pêche (COM/2012/0665) et les palangriers de l'UE mettent intégralement en œuvre les mesures d'atténuation pour les oiseaux de mer.

Des informations sur les oiseaux de mer (données sur les oiseaux de mer, mesures de protection et d'atténuation et recherches entreprises) sont incluses dans le Rapport scientifique de l'UE et ses annexes (rapports scientifiques des États membres de l'UE). Un complément d'informations sur les oiseaux de mer, notamment en ce qui concerne les incidents et les rencontres et les mesures d'atténuation, a également été fourni au Secrétariat pendant la période intersession. L'UE a également soumis un document (IOTC–2018–WPEB14–23) au Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires, donnant un aperçu des interactions entre les oiseaux de mer et la pêche palangrière de surface de l'UE-Espagne ciblant l'espadon dans l'Océan Indien pour la période 1993-2017.

• Resolution 13/04

- On the conservation of cetaceans
- Conservation des cétacés

EN - CPCs shall report, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, any instances in which cetaceans have been encircled by the purse seine nets of their flagged vessels.

FR - Les CPC signaleront, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, tous les cas d'encerclement d'un cétacé par la senne coulissante d'un des senneurs battant leur pavillon.

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2018);
Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2018);**
- No encirclement reported by flag vessels in 2018,
Aucun encerclement rapporté par les navires nationaux en 2018**
- Encirclement reported by flag vessels in 2018 (Complete the table below):
Encerclement(s) rapporté(s) par les navires nationaux en 2018 (Compléter la table ci-dessous):**

Name of the species / <i>Nom de l'espèce</i>	Number of instances of encirclement / <i>Nombre de cas d'encerclement</i>
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.

Click here to enter text.	Click here to enter text.
Click here to enter text.	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

Several studies have been conducted regarding interaction with marine mammals, including:

- Study on the interactions of seine fisheries with marine mammals on the basis of the historical data available from fishing logbooks and observer programmes (French thesis by L. Escalle, 2016)
- Research project PARADEP (2018-2020) aiming at developing a system for a physical protection of catches on pelagic longline fisheries ("Dispositif anti-déprédation pour la pêche palangrière pélagique").

Plusieurs études ont été menées en ce qui concerne l'interaction avec les mammifères marins, dont :

- *Étude sur les interactions des pêcheries de senneurs avec les mammifères marins d'après les données historiques disponibles provenant des carnets de pêche et des programmes d'observateurs (Thèse française de L. Escalle, 2016).*
- *Projet de recherche PARADEP (2018-2020) visant à développer un système pour la protection physique des prises dans les pêcheries palangrières pélagiques (« Dispositif anti-déprédation pour la pêche palangrière pélagique »).*

• **Resolution 13/05**

- On the conservation of whale sharks (*Rhincodon typus*)
- *Sur la conservation des requins-baleines (Rhincodon typus)*

EN - CPCs shall report, in accordance with Article X of the IOTC Agreement, any instances in which whale sharks have been encircled by the purse seine nets of their flagged vessels.

FR - *Les CPC signaleront, conformément à l'Article X de l'Accord portant création de la CTOI, tous les cas d'encerclement d'un requin-baleine par la senne coulissante d'un senneurs battant leur pavillon.*

- Not applicable (No PS vessels on the IOTC RAV in 2018);
Pas applicable (Aucun senneur inscrit sur le registre de la CTOI en 2018);**
- No encirclement reported by flag vessels in 2018,
Aucun encerclement rapporté par les navires nationaux en 2018**
- Encirclement reported by flag vessels in 2018 (Complete the table below):
Encerclement(s) rapporté(s) par les navires nationaux en 2018 (Compléter la table ci-dessous):**

	Number of instances of encirclement
--	--



	Nombre de cas d'encerclement
Whale sharks (<i>Rhincodon typus</i>) Requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>)	Click here to enter text.

Additional information / Informations supplémentaires:

Click here to enter text.

• Resolution 14/05

- Concerning A Record Of Licensed Foreign Vessels Fishing For IOTC Species In The IOTC Area Of Competence And Access Agreement Information
- *Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès*

EN - For Government to Government access agreement in existence prior to the entry into force of this resolution, where coastal CPCs allow foreign-flagged vessels to fish in waters in their EEZ in the IOTC Area for species managed by IOTC through a CPC-to-CPC agreement, CPCs involved in the referred agreement:

- Shall submit copy of the access agreement,
- Shall submit information concerning these agreements (paragraphs 3a, b, c, d, e, f, g),

FR - *Dans le cas où des CPC côtières autorisent des navires battant pavillon étranger à pêcher des espèces sous mandat de la CTOI dans les eaux de leur ZEE dans la zone CTOI, dans le cadre d'un accord entre gouvernements, les CPC concernées par l'accord en question devront, de façon conjointe, fournir au Secrétaire exécutif de la CTOI :*

- *une copie de l'accord écrit.*
- *des informations concernant ledit accord, (paragraphes 3a, b, c, d, e, f, g) :*

The EU has reported to the IOTC secretariat all existing Government to Government access agreements, including relevant information on their implementation.

For 2018, there is an access agreement between the EU (Mayotte) and Seychelles for access of Seychelles vessels to EU's (Mayotte) EEZ. The EU will update the IOTC Secretariat of any significant changes.

Information regarding the access agreement can be publicly consulted here:

https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/oj-l167-2014-agreement_en.pdf

L'UE a déclaré au Secrétariat de la CTOI tous les accords existants entre gouvernements, y compris les informations pertinentes sur leur mise en œuvre.

Pour 2018, un accord d'accès a été conclu entre l'UE (Mayotte) et les Seychelles pour l'accès des navires seychellois à la ZEE de l'UE (Mayotte). L'UE informera le Secrétariat de la CTOI de tout changement important.

Les informations relatives aux accords d'accès sont consultables au lien suivant :

https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/oj-l167-2014-agreement_en.pdf

• **Resolution 15/04**

- Concerning the IOTC record of vessels authorised to operate in the IOTC Area of Competence
- *Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.*

EN - CPCs shall review their own internal actions and measures taken pursuant to paragraph 7, including punitive actions and sanctions and, in a manner consistent with domestic law as regards disclosure, report the results of the review to the Commission annually. In consideration of the results of such review, the Commission shall, if appropriate, request the flag CPCs of AFVs on the IOTC Record to take further action to enhance compliance by those vessels with IOTC Conservation and Management Measures.

FR - *Les CPC devront examiner leurs propres actions et mesures internes prises en vertu du paragraphe 7, y compris les mesures punitives et les sanctions, et conformément à la législation nationale relative à la diffusion, présenter chaque année les résultats de cet examen à la Commission. Après considération des résultats de cet examen, la Commission devra, le cas échéant, demander aux CPC du pavillon des AFV figurant sur le registre de la CTOI de prendre d'autres mesures en vue d'améliorer l'application, par ces bateaux, des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.*

The flag CPCs of the vessels on the record shall / *Les CPC du pavillon des bateaux figurant sur le registre devront :*

EN - take measures to ensure that their AFVs comply with all the relevant IOTC Conservation and Management Measures

FR - *prendre les mesures nécessaires visant à s'assurer que leurs AFV appliquent toutes les mesures appropriées de conservation et de gestion de la CTOI*

Describe the measures / Décrire les mesures:

The monitoring of compliance of flag vessels is laid down in Council Regulation (EC) No 1005/2008 of 29 September 2008 establishing a Community system to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated fishing and in Council Regulation (EC) No 1224/2009 of 20 November 2009 establishing a Community control system for ensuring compliance with the rules of the common fisheries policy.

The control of vessels is done through the implementation of different measures: inspections and local controls by national authorities, observers, VMS monitoring, data reporting, licenses management, controls by Coastal States in the framework of fisheries agreements.

Moreover, attached to this Implementation report as annexes, EU-Spain temporary fishing licences for EU-Spain flagged purse seine, longline and supply vessels include provisions on mandatory IOTC Conservation and Management Measures.

Le suivi de l'application par les navires du pavillon est stipulé dans le Règlement du conseil (CE) n° 1005/2008 du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi que dans le Règlement du conseil (CE) n° 1224/2009 du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche.

Le contrôle des navires se fait par la mise en œuvre de différentes mesures : inspections et contrôles au niveau local par les autorités nationales, observateurs, suivi par SSN, déclarations des données, gestion des licences, contrôles par les États côtiers dans le cadre des accords de pêche.

De surcroît, le présent Rapport de mise en œuvre comporte en annexes, les licences de pêche temporaires de l'UE-Espagne pour les senneurs, palangriers et navires auxiliaires sous pavillon de l'UE-Espagne, incluant des dispositions sur les mesures obligatoires de conservation et de gestion de la CTOI.

EN - take measures to ensure that their AFVs on the IOTC Record keep on board valid certificates of vessel registration and valid authorisation to fish and/or tranship

FR - prendre les mesures nécessaires visant à s'assurer que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI conservent à bord les certificats d'immatriculation valides ainsi que l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder.

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Valid documentation on-board is controled through inspections on-board.

La documentation en cours de validité à bord est contrôlée par des inspections à bord.

EN - ensure that their AFVs on the IOTC Record have no history of IUU fishing activities or that, if those vessels have such a history, the new owners have provided sufficient evidence demonstrating that the previous owners and operators have no legal, beneficial or financial interest in, or control over those vessels; the parties of the IUU incident have officially resolved the matter and sanctions have been completed; or that having taken into account all relevant facts, their AFVs are not engaged in or associated with IUU fishing

FR - garantir que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN ou, si ces bateaux ont de tels antécédents, que les nouveaux armateurs ont fourni suffisamment de pièces justificatives démontrant que les armateurs et opérateurs précédents n'ont plus d'intérêts juridiques, bénéficiaires ou financiers dans ces navires, ni n'exercent de contrôle sur ceux-ci, que les parties concernées par l'incident INN ont officiellement réglé la question et que des sanctions ont été appliquées ou, après avoir pris tous les éléments pertinents en considération, que leurs AFV ne prennent part ni ne sont associés à des activités

de pêche INN

Describe the measures/ Décrire les mesures:

There are no EU vessels with IUU history in the IOTC record of vessels.

Il n'y a aucun navire de l'UE ayant des antécédents INN dans le Registre CTOI des navires.

EN - ensure, to the extent possible under domestic law, that the owners and operators of their AFVs on the IOTC Record are not engaged in or associated with tuna fishing activities conducted by vessels not entered into the IOTC Record in the IOTC area of competence

FR - *s'assurer, dans la mesure du possible et dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs et opérateurs de leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche aux thons menées par des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI.*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

Council Regulation (EC) No 1005/2008 of 29 September 2008 establishing a Community system to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated fishing.

Règlement du conseil (CE) n° 1005/2008 du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

EN - take measures to ensure, to the extent possible under domestic law, that the owners of the AFVs on the IOTC Record are citizens or legal entities within the flag CPCs so that any control or punitive actions can be effectively taken against them

FR - *prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer, dans la mesure du possible et dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs des AFV figurant sur le registre de la CTOI sont des ressortissants ou des entités juridiques des CPC du pavillon afin que toute mesure punitive ou de contrôle puisse être effectivement prise à leur encontre*

Describe the measures/ Décrire les mesures:

The monitoring of nationals is laid down in Council Regulation (EC) No 1005/2008 of 29 September 2008 establishing a Community system to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated fishing.

La surveillance des ressortissants est stipulée dans le Règlement du conseil (CE) n° 1005/2008 du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

• **Resolution 17/07**

- On the prohibition to use large-scale driftnets in the IOTC area



- *Sur l'interdiction l'utilisation des grands filets dérivants dans la zone de compétence de la CTOI*

EN - CPCs shall include in their Annual Report a summary of monitoring, control, and surveillance actions related to large-scale driftnet fishing in the IOTC area of competence

FR - *Les CPC incluront dans leur rapport annuel un résumé des actions de suivi, contrôle et surveillance relatives aux grands filets maillants dérivants dans la zone de compétence de la CTOI.*

There are no gillnets or driftnets used by EU operators in the IOTC Area. Moreover, the use of driftnets longer than 2.5 Km is prohibited for EU operators in accordance with Council Regulation (EC) No 1998/1239 laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources.

Les opérateurs de l'UE n'utilisent pas de filets maillants ni de filets dérivants dans la zone de la CTOI. En outre, l'utilisation des filets dérivants de plus de 2,5 km est interdite aux opérateurs de l'UE, conformément au Règlement du Conseil (CE) n ° 1998/1239 du Conseil prévoyant certaines mesures techniques de conservation des ressources halieutiques.